

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 26 AOUT 2022

FFCO - 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS

Membres présents (15)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier-adjoint), Nelly DEVILLE, Yves BOEHM, Chantal BURBAUD (en visio), Bernard DAHY (en visio), Pierre DELENNE (arrivée à 19h40), Céline DODIN (arrivée à 19h20, pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI avant son arrivée), Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Fabrice LAPERGUE (en visio), Joël LE COZ (en visio, départ à 19h35, pouvoir à Valérie BERGER-CAPERN après son départ), Sylvie MARCHESIN, Joël POULAIN.

Membres excusés / absents (5)

Dominique BRET (Secrétaire générale, pouvoir à Nelly DEVILLE), Pierrick MERINO (Secrétaire général-adjoint), Rémi BAUDOT, Sylvine BROUTE, Daniel POEDRAS.

Membre de droit (1)

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI – Secrétaire de séance : Benjamin CLEMENT-AGONI

Réunion tenue en présentiel à Risoul (05) ; Début de la réunion à 17h30, quorum atteint de 13 voix sur 20.

1. Approbation définitive du compte-rendu du Comité directeur du 15 juin 2022

Le compte-rendu du Comité directeur du 14 juin 2022 avait été approuvé par vote électronique par 15 voix pour et 2 abstentions. Il est approuvé définitivement à l'unanimité des membres présents.

2. Calendriers 2023 et 2024

Benjamin CLEMENT-AGONI pour la sous-commission calendrier présente au Comité directeur les dossiers de candidatures à traiter.

• Calendrier 2023

CO à VTT

Le club 5402GE a déposé un dossier pour l'organisation des Nationales Nord-Est Moyenne Distance et Longue Distance les 9 et 10 septembre 2023. Compte tenu qu'il n'y a qu'un seul week-end de Championnats de France déjà validé au calendrier 2023 (les 15 et 16 juillet) Nelly DEVILLE indique que le club serait d'accord pour transformer les Nationales en Championnats de France (Moyenne Distance et Mass-Start). Cette candidature, qui a reçu un avis favorable de la sous-commission CO à VTT, est retenue à l'unanimité sous réserve d'expertise favorable (Nelly DEVILLE et Sylvie MARCHESIN, membres du club organisateur, ne prennent pas part au vote).

CO à ski

- Le club 7309AR a déposé un dossier pour l'organisation des Championnats de France de Moyenne Distance et de Relais de catégories les 7 et 8 janvier 2023. Cette candidature, qui a reçu un avis favorable de la sous-commission CO à ski, est validée à l'unanimité.

- Le club 3913BF a déposé un dossier pour l'organisation des Championnats de France de Sprint, Relais mixte et Longue Distance les 21 et 22 janvier 2023, avec demande d'inscription du Sprint et de la Longue Distance au World Ranking. Cette candidature, qui a reçu un avis favorable de la sous-commission CO à ski, est validée à l'unanimité (Jean-Philippe STEFANINI, qui sera missionné en tant qu'Event Adviser, ne prend pas part au vote).

- Le club 2604AR a déposé un dossier pour l'organisation de deux Nationales (Sprint et Moyenne Distance ou Mass-Start) le 25 février 2023. Cette candidature, qui a reçu un avis favorable de la sous-commission CO à ski, est validée à l'unanimité.

CO en raid

Les dossiers du Raid O'bivwak (27 et 28 mai 2023 par la Ligue AURA) et du Raid de la Blanche (9 et 10 septembre 2023 par le club 0405PZ), qui ont reçu un avis favorable de la sous-commission raids, sont validés à l'unanimité (Bernard DAHY ne prend pas part au vote pour le Raid O'bivwak).



• Calendrier 2024 (CO à pied)

- Championnat de France de Moyenne Distance et Championnat de France des Clubs : la Ligue PACA a déposé un dossier pour les 30 mars et 1^{er} avril 2024 avec demande d'inscription du Championnat de France de Moyenne Distance au World Ranking. Les dates demandées ne sont pas celles qui avaient été validées par le Comité Directeur puisque ces manifestations devaient avoir lieu le week-end de l'Ascension (10 au 12 mai 2024). La Ligue PACA a écrit qu'il n'était pas possible de candidater à ces dates compte tenu des contraintes environnementales et que la seule possibilité était le week-end de Pâques. Après discussions, le dossier est mis au vote : la candidature est retenue par 7 voix pour et 5 abstentions, sous réserve d'expertise favorable (Céline DODIN ne prend pas part au vote). Il sera nécessaire de prévenir les Ligues qui devront anticiper l'organisation des Championnats de Ligues de Moyenne Distance qualificatifs. Par ailleurs, la Direction Technique Nationale est favorable à l'inscription du Championnat de France de Moyenne Distance au World Ranking. La Ligue PACA doit préciser rapidement si elle souhaite organiser le Championnat de France de Relais-Sprint qui n'était pas demandé dans le dossier déposé.
- Championnats de France de Relais de catégories et de Longue Distance : le club 2517BF a déposé un dossier pour les 24 et 25 août 2024. Cette candidature est retenue à l'unanimité sous réserve d'expertise favorable. Par ailleurs, la Direction Technique Nationale demande l'inscription du Championnat de France de Longue Distance au World Ranking. La commission jeunes demandera également au club s'il accepte d'organiser (avec le soutien de la FFCO) le Challenge National des écoles de CO, comme c'est le cas en 2022 et 2023.
- Championnats de France de Nuit et de Sprint et Critérium National des Equipes : le club 5703GE a déposé un dossier pour les 31 octobre, 2 et 3 novembre 2024. Il s'agit d'un report de dossier. Cette candidature est retenue à l'unanimité sous réserve d'expertise favorable. Par ailleurs, la Direction Technique Nationale demande l'inscription du Championnat de France de Sprint au World Ranking. Il sera aussi proposé au club de prendre l'organisation du Championnat de France de Relais-Sprint si la Ligue PACA ne souhaite pas l'organiser. Le club propose également d'inclure dans son programme l'organisation d'un KO Sprint avec l'appellation « Critérium National de KO Sprint ». Après discussions, le Comité Directeur pense qu'il est préférable que cette épreuve reste de niveau régional, compte tenu du faible nombre d'organisations d'épreuves de KO Sprint en France et de la complexité de ce type d'épreuve.
- Aucun dossier n'a pour l'instant été reçu pour les Nationales, ni pour O'France 2024.

3. Règlement médical : règles d'accès à la licence et aux compétitions pour les personnes majeures

La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a introduit de nouvelles dispositions relatives au contrôle médical préalable à la pratique sportive. Les articles L.231-2, L.231-2-1 et L.231-2-3 du code du sport s'en trouvent modifiés : l'obtention ou le renouvellement d'une licence et la participation à une compétition organisée ou autorisée par une fédération sportive n'est plus subordonnée à la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sauf si la fédération l'exige. C'est donc à la fédération, après avoir pris avis (avis simple) auprès de sa commission médicale de décider.

La commission médicale a transmis son avis le 24 août 2022 dans lequel elle propose que la prise d'une licence FFCO ou son renouvellement, licence compétition ou non, quelle que soit la catégorie (plus de 18 ans) ou la discipline, ou la participation à une compétition pour un non-licencié ne soit plus subordonnée à la présentation d'un certificat médical permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée.

La commission médicale recommande toutefois la mise en place des mesures suivantes :

- Lors de la prise de licence, le licencié doit signer 2 attestations : une attestation d'avoir rempli un questionnaire de santé (l'ex-questionnaire QS-sport) et pris les dispositions médicales nécessaires en cas de réponse positive à une question afin d'adapter sa pratique sportive à son état de santé du moment ; une attestation d'avoir pris connaissance et de respecter tout au long de sa pratique sportive les 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport ; le licencié s'engage également à avoir pris connaissance et à suivre les règlements de la FFCO : des compétitions, antidopage, médical, etc.
- Recommandation de la commission médicale au licencié d'effectuer une visite médicale comme définie dans le règlement médical lors de sa 1^{ère} demande de licence ou reprise de sport, ou à chaque modification de son état de santé pour faire le point avec son médecin traitant sur son état de santé et adapter sa pratique sportive à son état de santé du moment. Pour tous, il demeure la nécessité de demander conseil à son médecin traitant pour discuter du suivi de son état de santé.



- Attention portée à la rédaction des règlements sportifs et à l'application de ces règlements dans le souci d'une sécurité optimale pour le pratiquant, règlements à bien adapter en fonction des catégories, de la météo, des terrains, traçage, etc.

Le Bureau directeur réuni la veille a exprimé une position favorable à l'avis de la commission médicale et propose au Comité directeur de suivre cet avis, avec élargissement des recommandations de la commission médicale aux non-licenciés et publication des 10 règles d'or sur le site fédéral.

Le Comité directeur approuve à l'unanimité cette proposition avec application au 1^{er} septembre 2022.

Une Lettre OClubs sera publiée pour informer les clubs de cette décision.

4. Devenir du Pôle Espoir de Fontainebleau

Le Pôle Espoir de Fontainebleau va rester une structure associative (association loi 1901) mais va changer de nom et de statuts. Les athlètes resteront licenciés dans leurs clubs respectifs.

Une Assemblée Générale extraordinaire aura lieu le 5 septembre 2022 à laquelle la FFCO et la Ligue Ile-de-France sont conviées.

5. Présentation du Projet de Performance Fédéral 2022-2025

La Directrice Technique Nationale présente au Comité directeur le Projet de Performance Fédéral (PPF) pour les années 2022 à 2025.

L'élaboration de ce PPF a pris du temps du fait du départ du référent de la FFCO à l'Agence Nationale du Sport. Il a depuis été validé par l'ANS. Le PPF est un outil de déploiement de la stratégie fédérale pour le sport de haut-niveau (pour les disciplines reconnues de haut-niveau, donc la CO à pied pour la FFCO) et pour l'accès au sport de haut-niveau. Le but de l'ANS et l'objectif pour la FFCO est d'améliorer le niveau de performance des équipes de France aux Championnats du Monde pour améliorer le classement du rang mondial de l'équipe de France Seniors.

Un canevas est imposé par l'ANS pour la structuration du PPF. Il n'y a pas de changement majeur sur le fonctionnement global par rapport à l'ancien PPF.

Le PPF comprend deux programmes de préparation : le programme d'excellence qui concerne le Groupe France Seniors et le programme relève qui concerne les Groupes France Juniors et moins de 18 ans.

Le PPF n'a plus de programme d'accession au haut-niveau ; le Pôle Espoir de Fontainebleau ne fait donc plus partie du PPF, seuls les deux Pôles France (Loire et Clermont-Ferrand) en font encore partie (pas de changement sur le fonctionnement de ces deux Pôles).

Les objectifs ont été définis avec l'ANS : WOC 2022 (urbain) : Top 8 (cet objectif a largement été atteint car la France a fait Top 7 des nations) ; WOC 2023 (forêt) : Top 6 ; WOC 2024 (urbain) : Top 7 ; WOC 2025 (forêt) : Top 5. Cela implique d'avoir des médailles.

L'alternance annuelle urbain / forêt pour les WOC et les EOC fait que certains coureurs seront en capacité de préparer tous les formats et d'autres devront se spécialiser annuellement pour être performants. Pour les moins de 25 ans, la seule compétition de référence tous les 2 ans est le Championnat du Monde universitaire ; la Direction Technique Nationale sera particulièrement attentive à l'amélioration de la préparation des jeunes seniors.

Les modalités de sélections ont été précisées aux athlètes.

Les critères d'inscriptions en liste ministérielle se sont renforcés et restent évalués annuellement.

Les critères définis par le ministère des sports sont les suivants :

- Liste Elite : être Champion du Monde individuel ou en Relais.
- Liste Seniors : être classé entre la 2^{ème} et la 8^{ème} place à un Championnat du Monde individuel ou être classé entre la 2^{ème} et la 4^{ème} place au Championnat du Monde de Relais.

Proposés par le DTN et validé par l'ANS pour les autres listes ministérielles :

- Liste Relève : Les critères de performance sont modulés selon les compétitions de référence et ont été définis par tranches d'âge (21-23 ans et 24-25 ans). Liste Collectif National : cette liste comprend les sportifs seniors sélectionnés aux compétitions internationales et ayant réalisé des performances considérées proches des critères de mise en liste ministérielle Seniors et Relève, selon l'âge.

Ces critères ont été présentés aux sportifs du Groupe France Seniors.

Au niveau de l'encadrement des groupes, il est envisagé de renforcer le recours à des ressources extérieures à la DTN (prestataires et bénévoles) pour un meilleur suivi de l'entraînement des athlètes.



Concernant le Groupe France CO à VTT, en prévision du prochain départ en retraite d'André HERMET, CTS, une réorganisation de l'encadrement est en cours de réflexion, en envisageant le renforcement de l'équipe avec des bénévoles et le recours à quelques contrats de prestations.

Il est proposé de faire un courrier aux Ligues pour connaître les aides éventuelles que les Ligues apportent à leurs sportifs de haut-niveau. La Trésorière se charge de préparer ce courrier.

La Directrice Technique Nationale conclut en soulignant que l'équipe de la DTN est satisfaite des bons résultats obtenus aux WOC, EOC et Championnats du Monde universitaires. Côté CO à VTT, les résultats sont en retrait chez les seniors mais les jeunes confirment leurs bons résultats.

Joël POULAIN, responsable du Club France, rappelle qu'une séance de dédicaces aura lieu le lendemain de 15h à 17h après les podiums du Championnat de France de Relais de catégories.

6. Point d'étape organisation O'France 2023

Valérie BERGER-CAPBERN dresse un point d'étape sur l'organisation de O'France 2023.

Le site internet de l'évènement est en ligne. La plate-forme d'inscription est en cours de finalisation et devrait ouvrir pour début septembre.

L'hébergement des bénévoles est réservé au Chalet du Ticou à Bolquère (66).

La cartographie est en cours. Les médecins ont été retenus. Il reste à réserver les toilettes et les secours.

L'organigramme est en cours de finalisation ; Chantal BURBAUD se propose pour être responsable de la garderie.

Les règles de défraiement des bénévoles ont été précisées.

Des rendez-vous avec les communes et avec le département des Pyrénées-Orientales sont à prévoir à l'automne.

Une réunion de l'équipe d'organisation est prévue le lendemain à l'issue du Championnat de France de Relais de catégories.

7. Courrier du TOAC (3105OC) relatif à la publication de la liste des clubs qualifiés en Nationales 1, 2 et 3 pour le Championnat de France des Clubs 2023

Une liste des clubs qualifiés a été publiée sur le site fédéral le 25 juillet 2022 dans laquelle le TOAC était qualifié en Nationale 1. Cette liste ne portait pas de mention « provisoire ». Du fait d'un oubli de prise en compte du COBS (2704NM) dont l'expert stagiaire n'avait pas encore été titularisé, une liste rectificative a été publiée sur le site fédéral le 10 août 2022 dans laquelle le COBS était qualifié en Nationale 1 et le TOAC en Nationale 2. Le TOAC a donc écrit le lendemain à la FFCO en s'étonnant de cette rétrogradation très tardive (le TOAC avait déjà communiqué l'information via ses réseaux sociaux). Un courrier de réponse au club a été préparé par Nelly DEVILLE, responsable de la commission Pratiques Sportives.

Au cours de discussions au sein du Bureau directeur réuni la veille, Valérie BERGER-CAPBERN, considérant qu'il s'agit d'un dysfonctionnement a demandé d'envisager que le TOAC soit réintégré en Nationale 1. Le Bureau directeur a décidé de soumettre ce point au vote du Comité directeur.

Valérie BERGER-CAPERN, en conflit d'intérêt, quitte la réunion.

Après discussions, deux propositions sont mises au vote :

- 1^{ère} proposition : la FFCO reconnaît son erreur et décide de réintégrer le TOAC en Nationale 1 qui sera donc exceptionnellement composée de 31 clubs au lieu de 30 en 2023. Cette proposition recueille 6 voix.
- 2^{ème} proposition : la FFCO reconnaît son erreur et décide de maintenir le TOAC en Nationale 2. Cette proposition recueille 5 voix.

La 1^{ère} proposition ayant recueilli le plus de voix, le TOAC sera donc réintégré en Nationale 1 pour le Championnat de France des Clubs 2023.

Compte-tenu de l'heure tardive, les autres points inscrits à l'ordre du jour sont reportés au prochain Comité directeur. Fin de la réunion à 20h15.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET

